

Vide-Greniers du 26 Avril 2026, Salle Kejadenn de Logonna-Daoulas

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

organisé par la Chorale Log'A'Rythmes

INSCRIPTIONS - PAIEMENT

Le vide-greniers de Logonna-Daoulas est ouvert à tous mais préférentiellement, aux amateurs. Conformément à la réglementation, la liste des participants sera transmise à la sous-préfecture dans les huit jours suivant la manifestation.

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Les inscriptions se feront en mail à l'adresse : logarythmes.logonna@gmail.com avec confirmation par courrier avec

paiement **par chèque uniquement**, à l'ordre de « Logarythmes » et envoyé à l'adresse suivante : Françoise Gesbert , 7 Pennavern, 29460 Logonna Daoulas

La réservation et le paiement se feront sous condition de l'acceptation du présent règlement du vide-greniers. La clôture des inscriptions est programmée au **17 Avril 2026 inclus**.

Une réservation est considérée retenue dès lors que le règlement du vide-greniers est accepté et que le paiement a été validé. **Un e-mail de confirmation sera envoyé à chaque exposant pour confirmer son inscription.**

Les réservations sont nominatives, toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion de l'exposant. Toutes les informations demandées lors de l'inscription sont obligatoires. Toute information fausse ou incomplète invalidera automatiquement l'inscription.

Les éventuelles annulations seront acceptées jusqu'au 20 Avril 2026 inclus. Passée cette date, les sommes acquises resteront la propriété de l'Association Log'A'Rythmes. En cas d'annulation de l'évènement par les organisateurs (cas de force majeure, risque sanitaire, autre...), les sommes perçues seront intégralement remboursées.

Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler le bon déroulement de la manifestation.

TARIFS - INSTALLATION

La réservation est au mètre linéaire selon les tarifs ci-dessous :

- Mètre linéaire sans table : 2,00 € par mètre.
- Mètre linéaire de portant, portant non fourni : 2,00€ par mètre.
- Mètre linéaire avec table : 4,00 € par mètre.

Les réservations d'emplacement se font selon les disponibilités au moment de la réception de l'inscription et du paiement intégral.

Le nombre maximal de mètres réservable est de 10 mètres par réservation, **tous types de mètres linéaires confondus.**

Les emplacements sont attribués par les organisateurs en fonction des réservations par ordre d'inscription. Les desideratas (commentaires lors de l'inscription) seront pris en compte dans la mesure de leurs faisabilités. La non prise en compte de ces commentaires ne pourra en aucun cas être opposable à l'organisateur et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par les organisateurs et préalablement réservés et seulement sur la plage horaire définie (*cf. infra*). Toute tentative d'occuper un emplacement autre que celui désigné entraînera l'annulation de l'autorisation d'exposer et la libération immédiate de cet emplacement sans dédommagement ni remboursement.

À l'extérieur (parking) comme à l'intérieur (salle), chaque exposant devra se conformer aux consignes des bénévoles de l'organisation, afin de préserver une sécurité maximale, sur le lieu et à proximité du lieu de la manifestation.

Au maximum, deux autorisations d'accès « exposants » seront délivrées par emplacement (seuls les possesseurs d'autorisation d'accès seront autorisés à procéder à la mise en place du matin et au rangement du soir). Tout autre personne sera considérée comme visiteur et devra en respecter les règles (tarif d'entrée, horaires...).

Les marchandises exposées devront respecter les règles suivantes :

- rien ne doit être accroché sur les murs ou portes de la salle,
- les marchandises déballées au sol ne devront pas gêner la circulation,
- les portants à vêtements devront être disposés sur des mètres réservés.

Les exposants s'engagent à replacer correctement et sur le champ leurs marchandises en cas de demande faite par les organisateurs. **La proposition à la vente d'objets considérés dangereux (armes, couteaux et assimilés, ...) ainsi que la vente d'animaux, de produits alimentaires et de boissons sont interdites.**

Le fonctionnement des appareils électriques mis en vente doit être testé avant l'introduction dans la salle pour mise en vente.

Pour chaque emplacement réservé, 2 chaises seront fournies par l'organisation. Les tables et chaises mises à disposition des vendeurs sont sous leur responsabilité. Tout dégât sera facturé selon les coûts subis par l'organisation. Aucune table ne doit être déplacée et les portants doivent être installés sur le sol. Les portants à vêtements ne sont pas fournis et doivent impérativement être positionnés dans les linéaires réservés.

Les articles déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices exposés. Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile. Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

À l'issue de la période de vente, les exposants s'engagent à laisser un emplacement propre, libre de tout déchet, marchandise ou emballage de façon à ne rien laisser sur place.

L'exposant s'engage donc à ramener les invendus et ses poubelles pour les mettre en décharge.

HORAIRES

L'ouverture de la salle Kejadenn aux exposants est à partir de 7H00. L'ouverture au public du vide-greniers se fera de 09h00 à 17h00. **Les ventes ne sont autorisées qu'entre 09h00 et 17h00.**

Les exposants s'engagent à ne pas remballer avant 17h00.

Passé 08h15, les organisateurs se réservent le droit de réattribuer l'emplacement réservé par un exposant absent sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement ou dédommagement d'aucune sorte.

À compter de **08h30, plus aucun véhicule ne devra être sur l'esplanade de la salle Kejadenn** Les zones de stationnement autorisées aux exposants seront précisées par les bénévoles en charge de la régulation des accès.

Durant la manifestation, tout stationnement est interdit sur l'esplanade de la salle Kejadenn.

DIVERS

L'association Log'A'Rythmes se réserve le domaine de la buvette. **La vente de produits alimentaires et boissons est interdite dans la salle.**

Un café et une part de gâteau seront offerts (sous la forme de tickets échangeables) à chacun des exposants (dans la limite de deux exposants par emplacement réservé).

L'ensemble de la manifestation se fera dans le respect des règles sanitaires en vigueur au moment de la manifestation.

Toute personne qui ne respectera pas les règles sanitaires en vigueur ne pourra pas accéder à l'évènement et ne sera pas remboursée.

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner l'annulation du droit d'exposer et l'expulsion de l'exposant sans que celui-ci ne puisse réclamer aucun remboursement.

Les questions peuvent être posées via l'adresse suivante : logarythmes.logonna@gmail.com.

L'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre de l'organisation du vide-greniers de Log'A'Rythmes respecte la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et les dispositions de la loi « *Informatique et libertés* » du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) désigné par « *RGPD* ».